

A hand is shown from the bottom left, holding several glowing blue 3D icons of people. The icons are semi-transparent and appear to be floating above the hand.

L'index de l'égalité femmes-hommes d'ACOME SA progresse de 5 points en 2019 pour atteindre 83 points

Pour l'année 2019, ACOME SA obtient une note de 83 points à l'index de l'égalité femmes - hommes, l'une des dispositions introduites par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018.

En application de cette loi, qui vise à faire progresser les entreprises en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes en France, les entreprises doivent désormais calculer et publier, chaque année cet index.

Cinq indicateurs à prendre en compte :

L'Index évalue notre situation sur une échelle de 100 points à partir des 5 indicateurs suivants :

- L'écart de rémunération femmes-hommes ;
- L'écart de répartition des augmentations individuelles ;
- L'écart de répartition des promotions ;
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité ;
- Le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.

L'index de l'égalité d'ACOME SA enregistre en 2019 une progression de 5 points par rapport à l'année 2018 grâce aux dispositifs mis en œuvre dans le cadre de notre politique négociée et de nos accords successifs sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.